

habitants du Comté actuel de Charlevoix n'eurent point, d'autres moyens d'aller à Québec que par le fleuve en été ou par le périlleux chemin de la grève.

(A continuer.)

L'ABEILLE.

" Forsan et hæc olim meminisse juvabit. "

QUÉBEC, 10 NOVEMBRE 1859.

Le temps, ce trésor qu'on recherche tant, et dont on est si prodigue, m'a complètement manqué cette semaine, et au milieu de dissertations philosophiques, de fractions vulgaires et d'équations simples, la voix de l'Abeylle n'a pu se faire entendre à mes oreilles que trop tard pour que je puisse satisfaire à ses exigences. Vous m'en saurez peut-être gré, chers confrères, car au lieu du style un peu carré d'un mathématicien, on vous servira la production d'un heureux motet qui hroute encore parmi le thym et la rosée de la rhétorique. C'est une lettre, datée de Saint Joachim, que j'ai reçue d'un ami, il y a quelque temps. Trouvant qu'une aventure plaisante de vacances y était assez plaisamment contée, je crois ne pouvoir rien faire de mieux, que de vous la donner en tous termes; sauf cependant la première partie qui roule sur des affaires privées, et courrait risque de ne pas vous intéresser. La voici.

Une journée de pluie, pendant les vacances, est loin d'être à désirer. On a beau nous dire que la terre est trop sèche que le grain etc, etc., nous ne pouvons nous empêcher de soupîrer après le beau soleil et le ciel bleu qui déterminent nos promenades, et font chanter les petits oiseaux. Ne disons pas cependant qu'il faut toujours se résigner à l'ennui pendant une journée pluvieuse; quand nous sommes plusieurs ensemble, le fait même que nous sommes réduits à nos propres ressources nous rend ingénieux à chercher des moyens de nous amuser, et quelquefois nous réussissons, comme tu vas voir.

Nous étions tous à bâiller un jour, après avoir épuisé le catalogue des jeux, et à maudire la pluie, qui semblait ne devoir jamais cesser, lorsque, de dépit, on proposa de regarder comme bienfaiteur public quiconque inventerait un jeu nouveau. Plusieurs furent proposés et rejetés, et on était sur le point de se livrer au désespoir, lorsque quelqu'un s'écria: Un procès.—Oui, un procès, répéta-t-on de toutes parts, un procès, sans doute un procès. L'idée était nouvelle, elle trouva grâce. Vous savez comme les choses vont vite, lorsque tout le monde y prête la main; en un clin d'œil la cour fut improvisée, juge, jurés, avocats, tout jusqu'au constable, gros garçon qui, tout fier de sa charge, arpentait la salle en tous

sens, criait à tue tête: silence, et faisait à lui seul plus de bruit que tous les autres réunis.—Ah! mais j'oubliais: il manquait une chose assez essentielle: un prisonnier.—Allons, un prisonnier, mais.... ce n'est pas possible....quelqu'un doit avoir commis quelques choses. Ah! voilà. Un malheureux, trouvant notre position un peu ridicule, rit aux éclats, et, en ce faisant, découvre deux rangées de dents longues et aigues à faire frissonner. C'est notre homme, le constable l'a déjà suivi, et l'emmenant devant le juge, déclare à la cour que M. un tel est accusé d'avoir les dents trop longues. Son honneur trouve que le cas est pendable, si le fait est prouvé, et ordonne d'instruire son procès sur le champ. L'accusé s'y prête, et après quelques pourparlers, les avocats prennent parti pour et contre; puis, au milieu d'un silence profond, le constable ayant à plusieurs reprises crié: silence, l'avocat de la couronne prend la parole.

« En présence d'un juge dont la vertu, je pourrais dire farouche, me rappelle les plus beaux jours de l'antique Rome; en présence d'un jury dont l'œil intelligent semble lire au fond de mon âme, et percevoir, même avant moi, la justice de ma cause; à la vue d'un auditoire si respectable, je me trouble; mais quand je me souviens que du succès de mon plaidoyer dépendent les intérêts de la société, le bien-être de mes semblables, peut être même la vie de tous ceux qui sont présents, oh! alors une force inaccoutumée, une énergie surnaturelle s'empare de mon âme et une voix intérieure me crie: courage, courage!—De quoi s'agit-il, en effet? Quel est le but que je me propose? Bien moins que l'extermination d'un malheureux, coupable d'un crime effroyable, puisque, par la longueur démesurée de ses dents, il jette partout la frayeur et l'épouvante.—Oui, je saurai prouver avant de terminer que l'accusé est, dans la société, ce qu'est un poisson dans la poêle, hors de sa sphère; en un mot qu'il est *anomal*. »

L'avocat de l'accusé, qui n'avait pas bien compris, se leva; il prétendit que son savant adversaire n'avait pas le droit de profiter de la position de son client pour le traiter d'*anomal*. L'orateur pria la cour de remarquer que le zèle défenseur de l'accusé paraissait ne pas comprendre la différence entre *anomal* et *animal*; qu'il pouvait d'ailleurs, s'il le voulait, prouver par le témoignage d'un philosophe, que non seulement l'accusé, mais tous les hommes sont des animaux: *Nullum est animal præter hominem*; mais que le temps ne lui permettait pas de relever toutes les erreurs de son confrère, etc., etc.

Je regrette que l'espace ne me permette pas de donner au long ce brillant discours qui relègue au second rang le *Pro coronâ*. En analyse, l'orateur montra qu'il y avait entre l'accusé et les animaux féroces une analogie frappante.—« En effet, dit-il, si vous vous promenez dans la forêt que craignez-vous de la part de ces animaux? leurs pattes? leurs griffes? leur queue? Je réponds sans hésitation: non! leurs dents, leurs dents seules; voilà ce qui les rend redoutables. Eh! regardez le

prisonnier, et dites moi, si vous pouvez envisager ses défenses sans frissonner involontairement. »—Il ne daigna pas répondre à la question de l'avocat du prisonnier, savoir, s'il s'était jamais fait mordre par un éléphant ou par un bœuf, et fit appeler les témoins qui, disait-il, prouveraient que, si la nature avait donné l'accusé de propensions antropophages, de son côté, il se laissait aller à son penchant. Le premier témoin déposa que l'accusé montrait une préférence marquée pour les viandes crues ou à demi-cuites. Un autre assura que l'accusé jouait aux cartes et que, pendant qu'il était ainsi occupé, quelqu'un demanda par hasard: « Mais qui a mangé mon valet? A quoi il répondit distinctement: « C'est moi! » Il fut constaté par le témoignage d'un troisième, que, lorsqu'un ayant parlé à l'accusé d'une tierce personne, celui-ci répondit: « Oh! ne m'en parle plus, j'en suis rassasié. Plusieurs autres furent entendus, et tous s'accordèrent à signaler les pouvoirs gastronomiques du malheureux coupable, sans que personne pourtant n'eût été témoin oculaire de quelques unes de ses prouesses.

L'avocat de l'accusé fit ensuite un appel éloquent à la miséricorde de la cour, il s'apitoya sur le sort de son client, il plaignit sa jeunesse, et ne put s'empêcher de voir dans les témoins des monstres qui vendaient à prix d'or, le sang d'une innocente victime. Il alla plus loin. Il fit une digression sur les beaux-arts, et prouva, dans un plaidoyer assez ingénieux, que ceux qui cultivent la musique sont étrangers aux sentiments féroces, et ne respirent que la douceur et l'harmonie.—« Or, dit-il, je voudrais qu'il vous eût été donné de juger par votre propre expérience de la perfection étonnante que mon client a atteinte dans la musique vocale, et vous diriez, sans doute, que cet organe si mélodieux, si touchant ne saurait être l'écho d'un cœur barbare et sanguinaire.

Malgré cette belle harangue, le juge paraissait inexorable, le jury fut insensible et rendit, après quelques délibérations, le verdict de « *coupable*. » Déjà le juge était debout, et tenait dans sa main un davier dans lequel, assurait-il, était écrite la peine due aux crimes du prisonnier, lorsque celui-ci voyant ses affaires tout-à-fait désespérées s'esquiva d'entre les mains du constable, et chercha son salut dans la fuite. Alors vous ensiez vu un spectacle digne de toute admiration: la cour entière, juge, jurés, avocats, constable et auditeurs, oubliant leur dignité dans le noble but de satisfaire aux rigueurs de la justice, se mettent à la poursuite du coupable. Il avait bonnes jambes pourtant: aussi la victoire fut elle longtemps incertaine, et même, lorsqu'il fut environné, il se débattit avec un courage digne d'une meilleure cause. Mais Hercule fut vaincu, a-t-on dit; le constable emmenait le condamné en triomphe, quand soudain une petite voix claire détourna l'attention, par un appel bien connu: la tentation était trop grande. On changea tout-à-coup d'idée, on abandonna le prisonnier et l'on prit le chemin du réfectoire. C'était l'heure du dîner